Trente-troisième Année. — N° 139 UN NUMERO : 15 CENTIMES. VENDREDI 18 MAI 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 17 MAI 1888

NOTRE RÉGIME COLONIAL

En présence de l'extension toujours croissante de l'industrie française, il est urgent, pour parer aux graves inconvénients de la surproduction, de créer au commerce des débouchés nouveaux.

Bien des peuples consommateurs, nos clients autrefois, deviennent producteurs à leur tour : nos exportations sont, de ce fait, menacés de diminutions sérieuses si nous ne trouvons pas à les remplacer.

Nous possédons un domaine colonial, riche encore malgré de nombreuses réductions : sans parler de l'Algérie, une seconde France, et des pays sur lesquels nous exerçons notre protectorat, tels que la Tunisie, Madagascar, le Congo, l'Annam, le Cambodge et le Tonkin, nous comptons comme colonies réelles : la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane, le Sénégal, des stations aux Indes, la Cochinchine, la Nouvelle-Calédonie et Taïti présentant ensemble une superficie de 460,000 kilomètres carrés et renfermant près de trois millions d'habitants.

Le mouvement de la navigation entre ces colonies et la métropole ne manque pas d'importance. Le commerce d'échanges se chiffre par plus de 200 millions d'exportations en France et 125 millions environ d'importations de la mère-patrie.

Il y a là évidemment des ressources dont il faut savoir profiter et la première condition c'est de réorganiser, sur des bases sérieuses, l'administration de nos possessions d'outre-mer dont on a eu le grand tort de se désintéresser, ces derniers temps.

Nos colonies n'ont pas de régime bien assis parcequ'il repose le plus souvent sur le bon plaisir des autorités locales.

Le Sénat vient de nommer une commission chargée d'étudier cette importante question : espérons qu'il en sortira des mesures utiles et profitables au commerce et à l'industrie de la France. J. P.

L'ARMÉE ANGLAISE

Un rédacteur du *Gaulois* a reçu du maréchal de Mac-Mahon et du maréchal Canrobert d'intéressantes déclarations au sujet de la polémique soulevée par les révélations du *Daily Telegraph* sur les forces anglaises.

Voici, entre autres choses, ce qu'à dit le maréchal de Mac-Mahon :

« Voulez-vous que je vous cite un exemple de la bravoure des Anglais ? Un jour, dans la plaine de Balaklava, un bataillon de soixante hommes est surpris par deux régiments russes.

» L'officier russe harangua ses troupes... Le capitaine en fait autant.

» Pas un n'en reviendra, dit le premier... vous n'avez qu'à les envelopper, leur affaire est claire..

» — Surtout ne tirez pas lorsque je vous en donnerai l'ordre, dit le second à ses trois cents hommes... Lorsque l'ennemi vous verra épauler vos armes, il aura un moment de recul dont vous profiterez... Si vous tirez, vous êtes perdus ; si vous ne tirez pas vous êtes sauvés...

» Les Anglais, réconfortés par le sang-froid de leur capitaine, se conforment à leurs instructions... Les Russes chargent ; ils entendent : « En joue ! feu ! » puis... rien. Déconcertés, ils tournent bride.

» Une autre fois, c'était pendant la bataille d'Inkermann.. Le général Bosquet rencontre un capitaine anglais :

» — Ne croyez-vous pas, lui dit le capitaine, que l'on pourrait prendre ce mamelon ?

» — Eh ! oui, si vous le voulez... répond distraitement le général.

« Le soir, Bosquet passe par l'endroit où il a passé le matin. Il voit de nouveau le capitaine anglais, mais, cette fois, blessé et tout seul.

» — Que vous est il donc arrivé !

» — Eh bien ! je suis monté à l'assaut du mamelon...

» — Et pour le prendre, vous avez perdu tous vos hommes ?

» — Dame ! nous n'avions pas de cartouches.

» L'Anglais avait interprété à la lettre le « si vous voulez... » du général Bosquet, et, sans cartouches, il avait fait tuer ses hommes, se faisant blesser lui-même.

» Voilà le courage de l'armée anglaise : les sous-officiers sont excellents... les soldats, les volontaires payés se font tuer parce que, pour eux, c'est une obligation, la conséquence d'un contrat librement consenti. Ils ont une force de résistance considérable. Ceux qui débarqueraient chez eux auraient bien du mal.

» Les Turcs seuls leurs sont comparables, les Turcs que soutient leur croyance en cette fatalité, qui fait qu'ils ne sont tués que quand leur heure est venue... Les Russes ont un peu de ce sentiment... Lorsqu'ils se battent pour le czar, leur empereur, ils combattent aussi pour leur chef religieux ; ils se font peut-être un peu prier pour aller au régiment, mais, lorsqu'ils y sont, ils font bonne figure.

» Les armes perfectionnées, l'éducation militaire, c'est beaucoup : mais ce qui est indispensable, c'est le mépris de la mort, la fougue et surtout cet esprit militaire qui fait que l'on supporte sans murmurer les fatigues, les déboires... Tout est là, et c'est par cela seul que l'on vainc. »

Voici ce que, de son côté, a dit le maréchal Canrobert :

« Les Anglais en Crimée avaient de bons sous-officiers, des gaillards, je vous en réponds ! nous dit le maréchal Canrobert. S'ils en ont encore de pareils, je les en félicite... Ces sous-officiers étaient les maîtres dans leurs régiments... les officiers n'y venant que pour se faire tuer.

» Nous aussi, en Crimée, nous avions de bons officiers ; ils savaient aguerrir les jeunes soldats *qui nous arrivaient pleins d'enthousiasme*, mais que le froid, le scorbut, la pourriture d'hôpital effrayaient.

» Ah ! nous en avons fait de bonne besogne, les Anglais et nous... Braves gens, les soldats anglais mais un peu trop difficiles pour le confortable... Ils arrivaient de l'Inde, de l'Angleterre, où ils étaient très bien... Quand je pense que c'étaient mes zouaves qui leur montraient à faire la soupe ! »

— C'est pour cela, sans doute, que lord Colin Campbell, commandant des highlanders, d'après ce que m'a raconté le maréchal de Mac-Mahon, laisse, par testament, vingt-cinq mille francs de rente au général Vinoy, au sauveur de l'excellente soupe que ses zouaves avaient souvent préparée aux Anglais !

— » Peut-être. Quoiqu'il en soit, les Anglais ont des cadres de sous-officiers excellents... et, en ces temps-ci, c'est le meilleur éloge que nous en puissons faire. »

L'HORLOGER DE JOIGNY

C'est aujourd'hui jeudi que commence devant la cour d'assises de l'Yonne le procès des assassins de Vétard, cet horloger de Joigny qui, après avoir été assassiné, fut coupé en morceaux et jeté dans la rivière. Il aura certainement un grand retentissement, et il est destiné à prendre rang parmi les causes célèbres de ce temps et, non seulement à cause des circonstances horribles de ce crime, mais aussi par le mystère qui, jusqu'au dernier moment, aura plané sur les meurtriers.

On ne pourrait, en remontant dans l'histoire lugubre des assassinats, lui trouver d'analogie qu'avec la sombre histoire de Fualdès, l'ancien magistrat de Rodez, histoire illustrée par des complaintes de toutes sortes et dont les épouvantables détails, après soixante ans passés, sont encore présents à toutes les mémoires.

En effet, comme Fualdès, le malheureux Vétard a été attiré dans une maison borgne durant la nuit; comme Fualdès il est tombé dans un guet-apens de femme dans une rue étroite et tortueuse de Joigny; comme lui, il a été découpé en morceaux sur une table, et les fragments de son corps ont été dispersés.

La victime

C'était un type assez particulier que l'horloger Vétard, sorte de don Juan de province, qui sollicitait de continuels rendez-vous. Il n'était plus jeune, s'était marié, avait eu des enfants, mais les avait tous perdus de vue. A Joigny, il passait pour un richard.

Et de fait; bien qu'il fût un ouvrier habile, il travaillait peu, et fatigué sans doute, des orgies du soir, se levait tard ; il n'ouvrait guère sa boutique que sur le coup de midi.

Aussi, dans la matinée du 7 février dernier, les passants furent-ils bien étonnés de voir ouverte la devanture de la boutique. Des voisins pénétrèrent dans l'intérieur, curieux de voir le père Vetard de *si bonne heure au travail*. Vetard n'était point là. On l'appela vainement. Mais on s'aperçut que les tiroirs de sa chambre étaient ouverts, les papiers avaient été mis au pillage, l'argent avait disparu et le long de la devanture, les montres n'y étaient plus.

A ce moment-là même, des mariniers ramenaient sur le bord de l'Yonne une galoche maculée de sang et un bras gauche coupé net à l'articulation de l'épaule. Ce bras était celui de Vétard. Cela ne fut pas difficile à reconnaître. En effet, Vétard était gaucher et le pouce du bras trouvé près de la rivière portait un stigmate professionnel : l'ongle était usé comme le sont les ongles des horlogers accoutumés à ouvrir des boitiers de montre.

On chercha le reste du corps et du fond de l'Yonne, furent ramenés deux cuisses et une partie du tronc.

Les premières recherches de la justice

Qui pouvait avoir commis ce crime odieux. Le parquet était indécis. Il fit arrêter d'abord toute une famille de contrebandiers en allumettes, la famille Mouillon. Ce ne fut que par un hasard providentiel que les frères Mouillon purent établir leur alibi le jour du crime.

La justice était de plus en plus perplexe, elle *rencontrait d'ailleurs des obstacles singuliers*, tels que la connivence du greffier qui écartait les dénonciations parvenant au tribunal pour que ne fussent point compromises dans l'affaire des personnes avec qui il avait des accointances. Ces fonctionnaire a d'ailleurs dû donner sa démission.

La découverte des lettres

C'est alors qu'une autre piste fut indiquée à la justice.

Au milieu des papiers de l'horloger Vétard, les perquisitions avaient amené la découverte de trois lettres, signées des initiales R. M. et fixant à la victime le rendez-vous qui était le piège où elle devait trouver la mort. Mais quel était l'auteur de ces lettres ?

On supposa que c'était Rosalie Mary, servante d'auberge, qui avait été la maîtresse de Vétard et qui avait un cousin. Lucien Mary, criminel endurci, disparu depuis deux ans, et que la cour d'assises de l'Yonne, la veille même du crime, avait condamné à la peine de mort par contumace.

Evidemment l'assassin de Vétard ne pouvait être que ce Lucien Mary, voilà ce que l'on pense ! Mais il fallut encore abandonner cette piste, car il fut prouvé que Lucien Mary n'avait pas quitté l'Amérique.

Cependant, Rosalie Mary, à qui l'on avait montré les lettres, affirmait qu'on avait pris ses initiales, mais qu'elles n'étaient pas de son écriture.

La justice chercherait peut-être encore à l'heure qu'il est, si une femme de Joigny, la demoiselle Angélique Godefroy, n'était venue faire une *révélation qui vint tout à coup jeter une étrange lumière sur cette tragédie obscure.*

Les révélations de Joséphine Martin

Angélique Godefroy, qui habite rue de la Grosse-Tombe, numéro 7, vint raconter au juge d'instruction que, dans la soirée qui avait précédé sa disparition, elle avait vu Vétard entrer dans la maison contiguë à la sienne, au numéro 4.

L'horloger était en compagnie d'une fille galante, Joséphine Martin, qui habite au premier, à cette adresse, un petit appartement composé de deux pièces.

Une perquisition opérée chez Joséphine Martin n'amena aucune découverte suspecte. On saisit seulement, par hasard, une lettre dans laquelle cette fille demandait un secours au président du tribunal de commerce de Joigny. L'écriture de cette lettre fut rapprochée des fausses lettres signées des initiales de Rosalie Mary. C'était la même !

Joséphine Martin, qui avait commencé par nier, se décida à reconnaître qu'en effet l'horloger avait été attiré, assassiné et dépecé chez elle.

Mais elle-même, disait-elle, n'avait été qu'un instrument inconscient, et elle finit par accuser formellement ceux-là mêmes que le jury de l'Yonne va juger avec elle aujourd'hui.

Un nommé Morand, limeur de scies, braconnier et rôdeur de nuit, très redouté dans le pays et déjà condamné pour vol ;

Un aubergiste, Vacher, sa femme et sa belle-sœur, la femme Clergeot ;

Joséphine Martin, après des variations infinies, s'est arrêtée en dernière analyse au récit suivant :

L'horrible scène du meurtre

Joséphine Martin déclare que Morand, qu'elle avait rencontré par hasard un jour, lui dit :

— Nous voudrions jouer un bon tour à Vétard, il est trop folichon pour son âge avec les femmes. Ecris-lui pour lui donner un rendez-vous chez toi, et prête-moi ta clef.

Croyant qu'on voulait simplement faire à Vétard une innocente farce, elle écrivit à celui-ci pour lui donner rendez-vous, mais Vétard était méfiant, il ne vint pas. Alors elle alla le chercher chez lui, le décida à venir chez lui, et le fit entrer puis le laissa pour aller, assure-t-elle, jusque chez sa mère qui est couturière.

Elle revint vers les dix heures du soir. Quand elle ouvrit la porte, le *spectacle* qui s'offrit à ses yeux était atroce.

Le cadavre de l'infortuné horloger était étendu sur une table, exangue. Après l'avoir assommé, puis égorgé, ses meurtriers l'avaient étendu tout habillé sur cette table, pour le dépecer.

Joséphine Martin le vit ainsi : les bras étendus, la tête rejetée en arrière, les yeux grands ouverts.

Autour du cadavre, il y avait du sang partout; sur la cheminée, se trouvaient l'argent et les bijoux volés.

Quand Joséphine arriva, Morand et Vacher, les manches retroussées, essayaient de couper les membres de la victime, à l'aide d'un couteau de cuisine.

Ne pouvant y parvenir, à cause des os, qui leur offraient trop de résistance, *ils se firent apporter* une scie et les scièrent.

Cependant les assassins ne s'étaient pas contentés de faire participer à leur crime la fille Martin. Vacher avait prévenu sa femme. De son côté, Joséphine avait tout révélé à sa sœur, la femme Clergeot, qui devait aider à frire disparaitre les lambeaux du cadavre.

Les trois femmes étaient donc là, autour du mort, unissant leurs efforts à ceux des meurtriers, et au fur et à mesure qu'un membre était détaché du corps, elles l'enveloppaient dans leurs mouchoirs et allaient le jeter dans la rivière.

Enfin, quand il ne resta plus que les tronçons de la partie inférieure du corps, Morand et Vacher se firent apporter deux hottes et y placèrent les derniers lambeaux, qu'ils allèrent eux-mêmes jeter dans l'Yonne.

Détail saisissant : au milieu de la sinistre opération du dépeçage, quelqu'un frappa à la porte. C'était la femme Vacher ; elle apportait aux *travailleurs* de l'eau fraiche et une bouteille de cassis.

Autre particularité. La fille Joséphine Martin a une enfant de quatre ans qu'elle avait laissée chez elle durant la scène du meurtre et qui a dû en voir tous ces horribles détails. On l'a entendue crier vers les huit heures et demie, l'heure où Vétard, pense-t-on a été frappé. Si elle pouvait raconter ce qu'elle a vue !

Les accusés

En définitive, on le voit, c'est uniquement aux dénonciations de Joséphine Martin qu'on dut la découverte des assassins supposés de l'horloger Vétard. Il est vrai que cette fille a désigné un grand nombre d'autres coupables et qu'elle s'est rétractée ensuite. Doit-on supposer qu'à l'audience elle va encore une fois revenir sur ses déclarations et accuser d'autres personnes ? Il est possible que des incidents graves et imprévus se produisent.

Ainsi, chez Vacher, l'instruction a saisi une hotte maculée de gouttes de sang. Le lendemain du crime, sa femme est partie pour Paris ; sans doute, dit l'accusation, pour vendre à des brocanteurs les montres volées. Pendant les jours qui ont suivi, toute la famille a payé ses dettes criardes et fait des dépenses exagérées.

Quant à la femme Clergeot, belle-sœur de Vacher l'accusation la désigne comme ayant indiqué le moyen d'attirer le malheureux Vétard, en lui faisant écrire des lettres signées des initiales de la fille Mary, cette ancienne maitresse dont elle connaissait les relations avec l'horloger.

Enfin, Morand qui nie tout, était enfermé chez lui à l'heure du crime : personne ne l'a aperçu cependant, après cinq heures du soir : et, charge très grave, il aurait été rencontré devant la petite maison aux portes basses, aux fenêtres grillées de la *rue de* la Grosse-Tombe. On a saisi également chez lui une hotte dont l'osier est taché de gouttelettes de sang.

Le lendemain du crime, il était surpris par une visite au moment où il faisait brûler quelque chose qui répandait une odeur infecte : ses vêtements de travail, dit l'accusation vêtements ensanglantés et qui ont disparu. On n'a retrouvé qu'un de ses sabots, taché également de sang.

Tel est l'aspect sous lequel se présente le dramatique procès qui va se dérouler devant la cour d'assises de l'Yonne.

Les débats sont présidés par M. le conseiller Lefranc; M. le procureur de la République Le Bourdelles occupe le siège du ministère public.

Morand est défendu par Me Lailler, du barreau de Paris ; les autres accusés sont assistés de Mes Remacle, Savatier, Laroche et Marmottan, du barreau d'Auxerre.

REVUE DE LA PRESSE

La *Justice* se déclare aujourd'hui révisionniste :

« Il n'est que temps de faire la révision : aveugles ceux qui, par crainte de périls imaginaires, voudraient en retarder l'échéance. La révision se ferait tout de même et elle se ferait contre eux.

» L'heure a sonné, pour la Chambre et pour le gouvernement, de montrer, par des faits, la bonne volonté, leur énergie et leur capacité réformatrice. En avant ! C'est en avant qu'est le salut. M. Floquet l'a dit, le premier jour qu'il a pris le pouvoir. Nous savons qu'il conformera *ses* actes à ses paroles. »

Le *Gaulois* pense que l'heure de «l'action» a sonné pour les monarchistes :

« Chacun sent que la république est aux abois et qu'il est temps d'entrer dans une action décisive.

» Les monarchistes ne doivent pas se laisser arrêter par les jérémiades d'esprits distingués, mais sceptiques, qui font consister la sagesse politique dans le *statu quo*.

» Pour eux, vouloir agir, c'est être boulangiste. On pourrait aussi bien leur répondre que vouloir ne pas agir, c'est être républicain. Mais ce sont là des querelles de mots.

» La monarchie ne se fera pas toute seule : il faut la faire, il faut agir. Aussi, croyons-nous, que le parti monarchiste va s'engager dans l'action nécessaire.

» Le pays montre, dans toutes les occasions, qu'il veut l'action. Nous sommes sûr que nos députés, qui n'ont pu encore prendre part à ce mouvement, puisqu'ils rentrent en session, mais qui viennent de se pénétrer du besoin d'action qui travaille tout le pays, donneront, au moment voulu, au pays et à la presse, un éclatant témoignage de leur patriotisme. »

De son côté, M. P. de Cassagnac écrit dans l'*Autorité :*

« Il n'est plus question de République athénienne, de République modérée. Et les opportunistes, repoussés violemment du premier rang qu'ils occupaient *dans l'armée républicaine, sont* rejetés avec le Centre-Gauche à l'arrière-garde, là où marchent les bagages, les valets, ce qui se borne à suivre enfin.

» Cette accentuation de la République dans le radicalisme, cette disparition du parti opportuniste, constituent une phase nouvelle sur laquelle il est indispensable d'attirer l'attention, car elle va marquer, en l'accentuant singulièrement, le rôle qui s'impose aux conservateurs.

» Ce rôle grandit.

» Il n'y a plus entre les radicaux et la France, les opportunistes qui servaient de matelas, qui amortissaient les coups et détournaient momentanément le péril social.

» La France entre en contact direct avec le radicalisme.

» Et si elle ne peut pas être absorbée, détruite par lui, c'est vers nous qu'elle doit fatalement se tourner.

» Le parti conservateur apparait comme le parti sauveur.

» Ou la France éclairée, enfin épouvantée, ira à lui, ou elle ne sera plus.

» *Elle est placée* entre la vie et la mort.

» La vie, c'est nous.

» Et la France, comme la jeune fille de Chénier, dit :

Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui
Je ne veux pas mourir encore. »

D'autre part, le *Figaro* semble se faire assez peu d'illusions :

« Où en est la propagande du parti monarchique? demande Ignotus. Je viens de la chercher partout et de ne la trouver nulle part.

» Il y a dans le parti monarchiste cet émiettement qui caractérise la situation générale présente. On dirait que les choses et les hommes sont atteints d'une sorte de phylloxera politique, qui émiette peu à peu les fruits de la vigne, après en avoir dévoré les racines.

» On peut compter, à l'heure qu'il est, sept monarchistes différents, qui ne sont guère cousins.

» A l'heure qu'il est, aucun de ces monarchistes ne s'occupe de lutter utilement.

» Par exemple, les *Victoriens*, pourtant très énergiques, se contentent de marquer le pas, ainsi que l'indique même le discours viril de l'éminent général du Barail.

» Il n'y a de vrais combattants que ceux qui sont prêts à lâcher leur prince, pour suivre l'aventure du général Boulanger.

» Quant aux royalistes, ils sont divisés ainsi que suit : les *Blancs d'Espagne*, qu'on s'étonnera de me voir traiter si sérieusement. Mais s'ils sont peu nombreux, ils sont, pour la plupart, riches, vivant dans leurs châteaux, près du paysan, et disposant d'une influence ambiante certaine.

» Viennent ensuite les légitimistes ultra, qui se sont ralliés au comte de Paris. Là sont les grandes fortunes rurales. On dirait que, depuis qu'ils ont perdu leur roi, *ils* se sont réfugiés près de Dieu !

» C'est à bon droit! qu'un statuaire de très beau talent, M. Caravanniez, auteur du monument du comte de Chambord, a placé le prince à genoux, comme les princes croyants de la galerie des Tombeaux, de Versailles. Les fidèles du prince mort sont de même restés à genoux !

» J'ai *sous* les yeux une lettre d'un des plus hauts personnages de cette fraction légitimiste. Elle me dit :« Ma foi ! si c'est dans la question des » écoles et des Sœurs de charité le général Boulanger effaçait le présent, c'est-à-dire s'il rendait à Dieu ce qui appartient à Dieu — peu » m'importerait qu'il prît à César ce qui appartient à César !»

» Phrase terrible, inconsciemment menaçante, à relire — surtout par les yeux de race royale.»

NOUVELLES DU JOUR

Un complot contre la vie du roi d'Italie

Paris, 16 mai. — Une personne que nous avons vu aujourd'hui au Sénat nous rapporte le fait suivant, que sa gravité exceptionnelle nous oblige à ne publier que sous les réserves les plus absolues.

La personne en question a pu saisir, hier, une conversation au cours de laquelle M. Floquet, ministre de l'intérieur, a appris à M. Goblet, ministre des affaires étrangères, que la police française venait de découvrir, à Marseille, un complot ourdi par les socialistes italiens réfugiés dans cette ville. Il ne s'agirait de rien moins, que d'assassiner le roi Humbert, à la première occasion favorable.

La gravité decette conversation, nous la fait reproduire, nous le répétons sous les plus expresses réserves.

La reine d'Espagne à Barcelone

Nous recevons de notre correspondant particulier de Barcelone le télégramme suivant :

« Barcelone, 16 mai. — Je suis arrivé ici en même temps que le général Berge, envoyé du gouvernement français. Il fait un temps superbe.

« L'escadre est attendue, demain matin. L'aviso le *Condor* est déjà en rade où il est venu choisir le mouillage pour nos navires de guerre qui jetteront l'ancre à côté des navires russes.

» Les manifestations et la fête de Barcelone m'ont paru avoir un caractère aussi dévoué à la monarchie espagnole que sympathique à la France.

» La mission française a eu une ovation populaire et une ovation officielle.

» La reine régente vient de faire son entrée. Plusieurs arcs de triomphe avaient été élevés. Du haut de ces arcs, des hommes jetaient, au passage de la voiture royale, des corbeilles de fleurs et des milliers d'exemplaires de sonnets en langue catalane.

» La reine triste et pâle saluait. Le jeune roi assis sur les genoux de la reine, riait et battait des mains.

» Le cortège, comprenant deux cents voitures, s'est rendu à la cathédrale où un Te Deum a été chanté.

» Une foule de 300,000 personnes au moins massée sur le parcours a fait un accueil enthousiaste à la reine. »

Mort de M. Hervé-Mangon

Paris, 17 mai, 12 h. 16. — M. Hervé-Mangon, membre de l'Institut, ancien ministre de l'agriculture est mort.

Les 10,000 fr. alloués aux grévistes de Pantin, par le Conseil municipal de Paris.

Paris, 16 mai. — A la séance du Conseil municipal, le préfet de la Seine a lu une lettre de M. Floquet, dans laquelle le ministre déclare inexecutoires la délibération du Conseil allouant 10,000 fr. aux grévistes verriers.

Le Conseil municipal a protesté et après une discussion très longue et très mouvementée a voté de nouveau les 10,000 fr., modifiant toutefois les termes de sa délibération.

Paris, 16 mai. — On assure qu'un groupe de conseillers municipaux, parmi lesquels MM. Joffrin et Strauss, va soumettre un nouveau projet de délibération au conseil municipal pour faire revoter le secours de 10,000 francs dans des conditions permettant au pouvoir central de l'approuver.

BOURSE DE PARIS

du jeudi 17 mai

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours préced.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 60	3 0/0	.. ..	.. ..	82 57
85 40	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	85 42
105 70	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	105 65
62 1/16	3 0/0 Portugais	.. .l.	.. ..	62 1/4
97 37	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	97 25
69 7/16	Extérieure 4 0/0	.. .l	.. .l.	.. .l.
78 7/16	Hongrois 4 0/0	.. .l	.. ..	.. .l..
402 18	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	401 87
14 35	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	14 25
515 ..	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	514 ..
97 75	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	97 75
73 3/16	Russe 1880	.. .l.	.. ..	73 9/16
520 ..	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	520 ..
	Sociétés de Crédit			
3480 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	3490 ..
470 ..	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	468 ..
756 25	B. Paris et d. Pays-Bas	.. ..	.. ..	755 ..
345 ..	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	345 ..
1417 50	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1420 ..
135 ..	Banque Tharsis	.. ..	.. ..	133 12
582 50	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	582 50
453 ..	Société générale	.. ..	.. ..	453 ..
428 ..	Banq. J.R.P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	430 ..
519 87	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	518 12
	Chem. de f. Franc.			
1545 ..	Nord act.	.. ..	.. ..	1545 ..
1260 ..	Paris-Lyon-Médit. »	.. ..	.. ..	1240 ..
775 ..	Est »	.. ..	.. ..	775 ..
887 ..	Ouest »	.. ..	.. ..	892 ..
1310 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	1307 ..
1161 ..	Midi »	.. ..	.. ..	1162 ..
	Sociétés diverses			
2167 50	Suez	.. ..	.. ..	2170 ..
1310 ..	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1302 50
735 ..	Voitures	.. ..	.. ..	730 ..
1130 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	1125 ..
513 75	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	518 12
3 6 25	Panama	.. ..	.. ..	359 37
	Obligat. Foncières			
513 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	... ..
103 ..	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	105 ..
592 ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	590 ..
517 ..	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	517 ..
490 ..	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	490 ..
386 ..	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	386 ..
479 ..	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	479 ..
478 ..	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	480 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
404 ..	Nord	.. ..	.. ..	405 ..
392 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	394 ..
393 ..	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	394 ..
399 ..	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	400 ..
401 ..	Orléans	.. ..	.. ..	403 ..
399 ..	Midi 3 0/0	.. ..	.. ..	399 ..
... ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	... ..
380 ..	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	381 ..
	Chem. de f. Etrang.			
.. ..	Autrichiens	... ..	... ..	... ..
.. ..	Alpines-Autrichiennes	.. ..	.. .	.. ..
... ..	Lombards	... ..	... ..	... ..
267 50	Saragosse	... ..	... .	266 25
	Obligat. des Villes			
523 .	Paris 1855-1860	... ..	... ..	528 ..
525 ..	— 1865	... ..	... ..	524 ..
409 ..	— 1869	... ..	... .	469 ..
398 ..	— 1871	... ..	... ..	398 ..
514 ..	— 1875	... ..	... ..	515 ..
513 ..	— 1876	... ..	... ..	513 ..
387 ..	Marseille	... ..	... ..	388 .
104 .	Bordeaux	... ..	... ..	.. ..
97 75	Lyon	... ..	.. ..	97 75
106 ..	Lille	... ..	... ..	.. ..
46 50	Roubaix-Tourcoing	... ..	.. ..	46 25
	Obligations div.			
... ..	Départem. de la Seine	... ..	... ..	... ..
. . ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	.. ..
... ..	Suez	... ..	... ..	.. ..
.. ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	... ..

BOURSE DE LILLE

du jeudi 17 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	105 75	106 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr	.. ..	117 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	... ..	513 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	... ..	508 .
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. .	406 ..
Armentières 1886	478 ..	478 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	47 ..
Tourcoing 1878	... ..	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	109 50
Département du Nord	... ..	106 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	... ..	570 ..
— » act. nouv.)	... ..	535 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	... ..	215 .
— — (act. n.), 250 fr. p.	. ..	280 ..
Caisse Platel et Ce	... ..	365 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	... ..	1022 50
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	505 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t.p.	... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3255 ..
Denain et Anzin	... ..	205 .
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	... ..	425 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	... .	9225 ..
Anzin 100e de denier	... .	2250 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	... .	1285 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	... .	11500 ..
Bully-Grenay le 6e	1390	1322 50
Carvin	. .. .	1220 ..
Courcelles-lez-Lens	. . ..	150 ..
Courrières	... .	27350 ..
Campagnac	... .	230 ..
Douchy	. .. .	2100 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	... .	241 25
Dourges	... .	5995 ..
Escarpelle (Nord)	... .	4065 ..
Epinac	120	... ..
Ferfay (Société anonyme)	... .	522 50
Lens	... .	20545 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	.. ..	47 75
Liévin	... .	4000 ..
Lys supérieure	... .	... ..
Meurchin	... .	2081 .
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... .	14000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	. ...	100 ..
Sincey-le-Rouvray	.. . .	10 .
Thivencelles, Fresnes-Midi	.. ..	62 50
Vicoigne et Nœux	... .	17200 ..

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	... ..	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	... ..	510 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	... ..	516 50
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	... ..	390 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. ..	500 ..
— Réty 1876, remb. à 500, tout payé.	... ..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 17 Mai 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 60 .l.	3 0/0 nouveau	82 60 .l.
.. . .l.	3 0/0 ancien	82 15 .l.
85 30 .l.	3 0/0 amortissable	85 30 .l.
105 65 .l.	4 1/2 0/0 1883	105 50 .l.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Prochaines nominations de cardinaux

Rome, 17 mai. — On considère comme certaine, dans les cercles du Vatican, l'élévation au cardinalat de l'archevêque de Paris. Le choix du pape pour la nomination d'un second cardinal français n'est pas encore fixé ; Léon XIII hésiterait entre l'archevêque de Rouen et celui de Lyon.

Indépendamment de l'archevêque de Paris le pape nommerait encore cardinaux les archevêques de Cologne, de Malines et de Baltimore, ainsi que Mgr Dannebale, assesseur du Saint-Office, Mgr Santori, secrétaire de la congrégation du Concile, Mgr Appolloni, vice-camerlingue, et peut-être Mgr Macchi, grand-maître de la cour et préfet des palais apostoliques.

Pris par des brigands

Saint-Pétersbourg, 17 mai. — On raconte, à Saint-Pétersbourg, une aventure de voyage arrive au comte Strogonov et au prince et à la princesse Schtscherbatov qui, au cours d'une promenade à travers l'Asie-Mineure, ont été pris par des brigands.

Le ministère des affaires étrangères russe aurait fait entamer des négociations pour obtenir la délivrance de ses compatriotes.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Au conseil des ministres. — Les affiches de l'Isère. — Les ouvriers sans travail de la Compagnie de Bessèges. — Les grévistes verriers et le conseil municipal de Paris.— Les cris sur la voie publique. — Les accidents dont les ouvriers sont victimes.

Paris, 17 mai. — Au conseil de cabinet, M. Floquet a annoncé qu'il avait envoyé des instructions pour l'ouverture d'une enquête administrative et judiciaire au sujet de la position dans l'Isère des affiches induement revêtues de la signature de M. Boulanger.

Le conseil s'est occupé ensuite du moyen de venir en aide aux ouvriers de la Compagnie de Bessèges sans travail par suite de la liquidation de la Compagnie.

Les ministres de la marine et des travaux publics ont promis de faire leurs efforts pour leur procurer des commandes pour le compte de la marine et de la Compagnie du chemin de fer.

Le Conseil a décidé d'approuver le nouveau vote du Conseil municipal de Paris, concernant les familles des ouvriers verriers, ce vote ne présentant aucun caractère d'illégalité.

Le gouvernement appuiera devant la Chambre, la proposition de M. Lefebvre-Pontalis relative à la vente des journaux sur la voie publique; mais il combattra devant le Sénat la proposition de M. de Bozérian, modifiant la loi la Presse.

Le gouvernement a promis d'appuyer la loi du général Campenon sur les dispenses militaires.

Le gouvernement a décidé, en outre, de combattre la proposition rattachant le budget de la préfecture de police au ministère de l'intérieur.

Les ministres ont commencé l'examen de l'attitude qu'ils prendront au sujet du projet de loi sur les accidents sur les ouvriers. Ils se réuniront encore demain matin, pour continuer l'examen.

Réunion de l'Union des droites

Paris, 17 mai. — L'Union des droites s'est réunie, aujourd'hui, sous la présidence de M. de Mackau.

Plusieurs de ses membres ont rendu compte de leur impression, à la suite des élections municipales. Ils constatent que dans tous les départements le mouvement conservateur s'est accentué.

Les élections municipales se soldent par un gain considérable, lequel ne peut qu'augmenter la confiance dans un avenir prochain et réparateur.

La réunion a été saisie ensuite d'une proposition de MM. Piou et de plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le président de l'Union conservatrice à se concerter immédiatement avec les bureaux des autres groupes de Droite en vue de poursuivre par tous les moyens légaux. parlementaires et extra-parlementaires la dissolution de la Chambre actuelle pour arriver à la révision de la constitution.

M. de Mun appuie chaudement la proposition de M. Piou : « Le vœu du pays est de se débarrasser des abus du parlementarisme. Il faut que la Droite ait l'initiative du mouvement et que les bureaux des groupes s'entendent au plus tôt sur les mesures à prendre.

M. de Breteuil, partage le sentiment de M. de Mun. Il insiste sur la nécessité d'agir promptement et de parler au pays sans s'inquiéter des résistances de la Chambre.

M. de Cassagnac estime que non seulement il n'y a pas de temps à perdre mais qu'il appartient encore aux droites de prendre la direction du mouvement et de réclamer devant le pays le bénéfice d'un programme qui est le sien depuis longtemps.

MM. Martin, Poulmier, de Lanjuinais adhèrent aux observations qui viennent d'être présentées.

M. Léon Chevreau se rallie à la proposition et fait observer que la dissolution est l'acheminement nécessaire et logique vers la revision de la Constitution.

M. Maurice, du Nord, indique qu'un des moyens d'atteindre ce but serait l'organisation d'un vaste pétitionnement adressé au président de la République.

M. de Mackau, président de la réunion, résume les opinions émises au cours de la séance et constate qu'elles n'ont rencontré aucune contradiction.

A l'unanimité, le groupe après avoir chargé M. de Martimprey de rédiger le procès-verbal, adopte la résolution suivante :

«Le président est invité à entrer immédiatement en rapport avec les présidents des autres groupes de Droite, à l'effet de s'entendre avec eux sur les *moyens* parlementaires et extra-parlementaires propres à poursuivre la dissolution de la Chambre.»

Troubles en Crète

Londres, 17 mai. — Le *Daily-News* dit que le bruit court qu'un envoi de gendarmes Albanais, à Crète, a émotionné les Crétois qui parlent d'empêcher le débarquement.

M. Lockroy à Saintes

Paris, 17 mai.— M. Lockroy ira, dimanche prochain, à Saintes, présider une fête de gymnastique.

M. Deluns-Montaud ira à Clermont-Ferrand, inaugurer le concours agricole.

En Orient. — L'occupation de la Roumélie par la Turquie

Constantinople, 17 mai. — La Porte, ayant examiné la question d'occuper la Roumélie, l'Autriche l'a informée qu'elle occuperait, dans ce cas, la Bulgarie.

L'emprunt russe

Londres, 17 mai. — Le *Standard* croit que la Russie continue à négocier son emprunt, ce qui expliquerait la reprise de la campagne de la presse allemande contre les valeurs russes.

L'annexion des Iles sous-le-Vent

Taïti, 27 mai. — Le gouverneur communique la note suivante :

« Le drapeau français est arboré sur toutes les iles de Sous-le-Vent.

» Cinq jours après l'annexion à Huahine, un groupe de dissidents a attaqué inopinément une patrouille française. Un enseigne et un marin ont été tués. Quatre matelots ont été blessés.

» Actuellement la situation est excellente. »

BUREAU DES POSTES DE ROUBAIX

DÉPART. — soir

3 h. 10. — Lille. — Croix. — Valenciennes.
4 h. — Tourcoing. — Belgique. — Allemagne. — Autriche. — Russie.
5 h. 40. — Lignes de Maubeuge et d'Erquelines. — Reims — Ligne de Paris.
6 h. 45. — Fourmies. — Avesnes. — Avesnes-sur-Helpe. — Maubeuge. — Allemagne.
7 h. 50. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre.
8 h.55. — Lille. — Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos. — Douai. — Cambrai. — Amiens. — Croix. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Belgique. — Pays étrangers.